

# Tarification au Taux d'effort

## ENSEMBLE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

### QU'EST CE QU'UN TAUX D'EFFORT ?

Le taux d'effort est un coefficient multiplicateur appliqué au quotient familial de chaque foyer. Il permet de déterminer le tarif de la prestation en fonction des revenus de chaque famille.

**MON TARIF =  
MON QUOTIENT FAMILIAL  $\times$  TAUX D'EFFORT**

### POURQUOI CETTE MISE EN PLACE ?

L'application du taux d'effort permet plus de justice dans l'effort financier demandé aux familles. Le calcul rend les tarifs proportionnels aux ressources du foyer.

**L'EFFET DE SEUIL DU QUOTIENT FAMILIAL  
DISPARAIT**

### LE QUOTIENT FAMILIAL OBLIGATOIRE

Pour calculer les tarifs des services il est indispensable de connaître son quotient familial.

**POUR CELA CONTACTEZ LE SERVICE EJS**

**SERVICE EJS : 04 77 24 33 41**

**HORAIRES D'OUVERTURE**

**LUNDI AU VENDREDI : 8H30-12H30**

**SUR RDV : MARDI ET JEUDI APRÈS-MIDI**

### LES SERVICES CONCERNÉS

- La restauration,
- Les temps périscolaires,
- Le centre de Loisirs Paul Cézanne
- L'espace jeunes,
- Activité

**DÉCOUVREZ  
LE SIMULATEUR  
EN LIGNE**



Conception service communication, Ville de Montbrison - Janvier 2023, visuel freepik

### QUE VAIS-JE PAYER ?

Pour connaître les tarifs qui vous seront applicables :

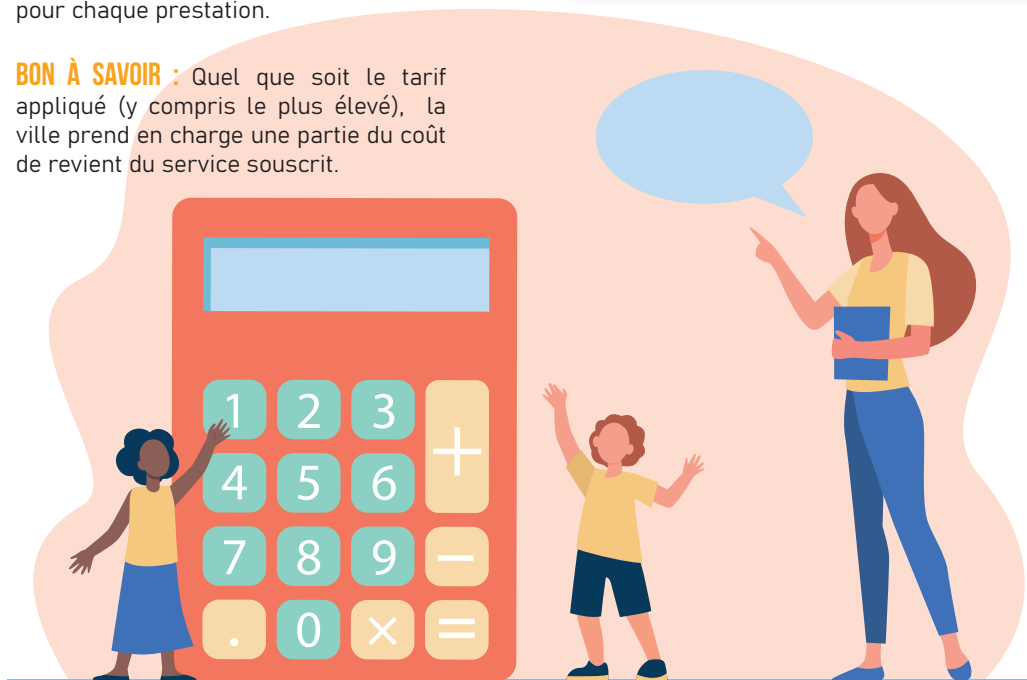
- connectez-vous sur le portail famille, site : [ville-montbrison.fr](http://ville-montbrison.fr), rubrique au quotidien puis Education et formation. Demandez au service EJS vos identifiants de connexion, si vous ne les avez pas.
- contactez directement l'accueil du service EJS.

## COMPRENDRE LES TARIFS

Pour chaque service périscolaire proposé, un taux d'effort est appliqué en fonction du quotient familial. Un tarif plancher et un tarif plafond sont fixés pour chaque prestation.

**BON À SAVOIR :** Quel que soit le tarif appliqué (y compris le plus élevé), la ville prend en charge une partie du coût de revient du service souscrit.

$$\text{MON TARIF} = \text{MON QUOTIENT FAMILIAL} \times \text{TAUX D'EFFORT}$$



## LA RESTAURATION SCOLAIRE

Ce service proposé par la Ville ne se limite pas à la distribution d'un repas.

Il s'agit également d'un temps d'accueil de 11h45 à 13h35, au cours duquel les enfants déjeunent et jouent sous la surveillance d'animateurs.

Les repas des restaurants scolaires sont confectionnés par la cuisine centrale de la Régie des Restaurants et acheminés dans les écoles par liaison froide.

Soucieuse de la qualité des repas proposés aux enfants, la Ville les fait élaborer sous le contrôle d'une diététicienne.

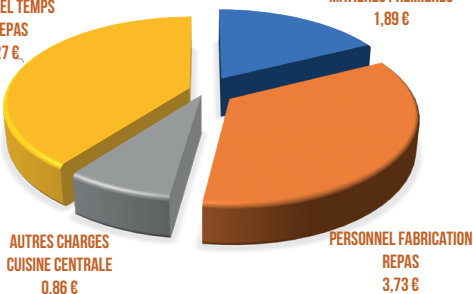
Les repas respectent la loi EGAlim en proposant au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

## REPAS SCOLAIRE (CÔÛT DE REVIENT À LA RENTRÉE 2022) :

10,75 €

PERSONNEL TEMPS  
DE REPAS  
4,27 €

MATIÈRES PREMIÈRES  
1,89 €



AUTRES CHARGES  
CUISINE CENTRALE  
0,86 €

PERSONNEL FABRICATION  
REPAS  
3,73 €

## NOUVEAUTÉ : LE MENU VÉGÉTARIEN

Depuis septembre 2022, il est possible de choisir entre deux types de repas : un menu traditionnel et un menu végétarien.

Le choix se fait pour toute l'année scolaire, lors de l'inscription.